

PHYTALLIANCE bat de l'aile

Le catalogue **PHYTALLIANCE** est spécialisé dans les méthodes minceur à base de plantes. Cette enseigne commerciale est exploitée par la société **VAD SYSTEM** à Gradignan (33).

En janvier 2015, le Réseau anti-arnaques avait dénoncé la fausse garantie « satisfait ou remboursé » mentionnée dans les documents publicitaires : en fait, elle s'appliquait « aux produits et non au résultat » ! Autrement dit, le client disposait d'un délai de 14 jours pour retourner les produits, ce qui correspondait simplement à l'application de la réglementation de la vente à distance (*délai de rétractation de 14 jours*).

Aujourd'hui, le témoignage d'une cliente révèle que le colis qu'elle avait expédié dans le délai de 14 jours, à l'adresse mentionnée sur les documents (*Mérignac*), lui a été retourné par **LA POSTE**. Effectivement, **VAD SYSTEM** a déménagé en novembre 2019 et n'a pas cru bon de souscrire un ordre de réexpédition définitive, ou même de modifier en conséquence ses notices !

Plus inquiétant pour le consommateur : **VAD SYSTEM** fait l'objet, depuis le 22 janvier 2020, d'une procédure de redressement judiciaire. La date de cessation de paiement a été fixée au 15 janvier 2020.

Du reste, la consultation du registre du commerce et des sociétés a permis de constater que **VAD SYSTEM** n'avait pas publié ses comptes annuels depuis, au moins, 2011. Cette société affiche fièrement son appartenance à la **FEVAD** (*Fédération du e-commerce et de la vente à distance*) mais ne s'est guère souciée de respecter cette obligation légale.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)